

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal****Séance du huit avril deux mille vingt cinq**

Département du Loiret

Arrondissement et canton de
PithiviersCommunauté de communes
du Pithiverais**N° D-0008/2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16

Date de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 9 avril 2025

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Étaient présents : Monsieur CHALINE, Monsieur LE BORGNE, Madame CHARBONNIER, Madame BARBIER, Monsieur RIBEAUCOURT, Madame BORE, Monsieur BELLEC, Madame CHAVANNEAU, Monsieur COLLEAU, Monsieur HUBEAU, Madame DEROUET, Madame IVALDI, Monsieur MENARD, Monsieur PERRETIN

Absents excusés : Monsieur LAIZEAU Boris pouvoirs à Madame CHARBONNIER Martine
Madame PERON Corinne pouvoirs à Madame BORE Laura
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Madame CHAVANNEAU Frédérique
Monsieur LANGUILLE François

Absent : Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Madame CHARBONNIER Martine

Budget principal de la commune – vote du compte administratif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 modifiés relatifs à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ainsi que leur publicité,

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la commune de Pithiviers le Vieil fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 144 601.49	1 257 864.46
Dépenses	1 761 096.84	754 954.85
Total exercice	383 504.65	502 909.61
Résultat antérieur reporté	1 220 040.90	- 594 803.13
Intégration de résultats	- 641 850.99	- 155 559.68
Part affecté à l'investissement	594 803.13	
Résultat cumulé	1 650 593.41	63 666.16

Considérant qu'il est constaté un résultat de clôture après intégrations des résultats antérieurs de 1 650 593.41 € (un million six cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-treize euros et quarante et un centimes) en fonctionnement et un excédent de 63 666.16 € (soixante-trois mille six cent soixante-six euros et seize centimes) en investissement.

Considérant les résultats concordants du compte administratif 2024 du Président et du compte de gestion dressé par le Receveur

Après avoir constaté que Monsieur le Président a quitté la séance au moment du vote, et après élection de Madame CHARBONNIER en qualité de présidente de séance.

LE CONSEIL ENTENDU L'EXPOSÉ DE LA PRESIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget de la commune de Pithiviers le Vieil en parfaite concordance avec le compte de gestion

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,



P. CHALINE